

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : commande
publique

Sous matière : marches
publics-marchés publics de
travaux

OBJET :
**AMENAGEMENT DU
MILLENAIRE :**
**APPROBATION DU
PROGRAMME ET
RECHERCHE DE
MAITISE D'ŒUVRE-
AUTORISATION DE
PROGRAMME**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 13.07.2010

AFFICHAGE EN DATE
DU : 13.07.2010

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 21.07.2010

Délibération N° 121

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 19 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, CASTILLO Jean-Claude, GUILHEM Evelyne, BERNARDINI Claude, CATHALA Nicole, CHABBAL Bernard, BATIGNE Brigitte, TIRAND Jean, ZAMAÏ Giovanni, GRIMAUD Gérard, DURAND Claudie, GARRIGUES Michel, HERRAÏZ Nadine, RUIZ Martine, VERDIN Sylvie, CHABERT Sabine, FERREIRA Victor, RUIZ Patricia, ANTOINE Lucie, IMBERT Jean François, LEROY Guilenn, SUBIROS Jean Jacques, MONDRAGON Gérard, AGUT Isabelle

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. SOL Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme ANTOINE Lucie
Mme BESSET Jacqueline donne procuration à M. MAUGARD Patrick
M. TAURINES André donne procuration à M. GARRIGUES Michel
M. ALBAREL Frédéric donne procuration à M. ZAMAÏ Giovanni
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean Claude

Empêché : M. ROUVIERE Gérard

Secrétaire : Mme HERRAIZ Nadine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'une étude de programmation pour l'aménagement du Parc du Millénaire a été réalisée durant l'année 2004-2005 par la Société SCET.

Cette étude, effectuée sur la base de questionnaires et d'entretiens auprès des différents acteurs du milieu associatif, scolaire, ainsi qu'auprès d'un échantillon du public chaurien, avait permis d'appréhender les perspectives d'évolution des différents sites sportifs de la ville, et notamment l'aménagement de ce site de plus de 4 Ha.

Ces besoins avaient été classés et le montant des travaux correspondants avait été estimé à près d'un million d'euros. Divers travaux ont été depuis réalisés ainsi :

- La mise en place d'un parcours de santé. Ce projet fut réalisé en 2008, dans le cadre des travaux en Régie par la Direction des sports.

Après plusieurs réunions de travail entre élus et Services municipaux, de nouvelles priorités ont été dégagées dans le cadre d'un plan pluriannuel :

- L'aménagement d'un terrain de grands jeux, disposant d'un éclairage et de vestiaires, pour la pratique du football et du rugby pour les scolaires et les associations.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que différents paramètres nous incitent aujourd'hui à prévoir l'aménagement d'un stade supplémentaire sur le site du Millénaire :

↳ La sur utilisation du stade de Coubertin. L'augmentation croissante des équipes :

- du C.O.C (320 licenciés : 11 équipes de U7 à vétérans),
- du R.O.C. (100 licenciés : 2 équipes séniors, 1 équipe junior Reichel),
- du R.E.L.M. (260 licenciés : 15 équipes de U7 à U19),
- des sections sportives football du Collège « Les Fontanilles » et du Lycée « Jean DURAND »

Cet accroissement de fréquentation a des incidences sur notre capacité à accueillir correctement ces jeunes licenciés, du fait du manque de vestiaires. En effet, le site de la Giraille, ne dispose que de 4 vestiaires de 15 m², ce qui est très insuffisant au regard du nombre d'équipes qui utilisent cet équipement du lundi au vendredi pour les entraînements, et le week-end pour de nombreuses compétitions.

Le taux d'occupation des terrains de grands jeux est très largement supérieur aux normes en vigueur, ce qui engendre des surcoûts en matière d'entretien, et une plus forte dégradation des aires de jeux.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'envisager un aménagement du stade existant sur le site du Millénaire.

1/ Programme :

↳ L'installation d'un bâtiment d'une surface de 70 m² environ comprenant :

- Deux vestiaires de 20 m² avec douches collectives.
- Un vestiaire « arbitre » avec douche.
- Un espace « sanitaires » accessible aux personnes en situation de handicap.
- Un local de rangement de 6 m².

Ce bâtiment sera de type « modulaire ».

- Un système d'éclairage comprenant 2 mâts de 18 m, équipés chacun de trois projecteurs et 2 mâts équipés de 4 projecteurs permettant également d'éclairer la plaine de jeu située face à l'entrée du gymnase.
 - L'éclairage moyen sera de 150 lux minimum (la commande d'allumage, pilotée depuis le bureau d'accueil du gymnase Le Millénaire, permettra d'enclencher individuellement chaque mât et ainsi de gérer au mieux les dépenses d'énergie).
- Une main-courante clôturant entièrement le terrain.
- Une voirie d'accès depuis l'entrée du Parc du Millénaire et un parking de 30 places environ.

2/ Montant estimatif des travaux :

Tranche Ferme :

- ❖ Bâtiment « vestiaires et sanitaires », ainsi que local à matériels (fourniture et pose) : 53.000€ HT
- ❖ Installation de chantier : 4.500€ HT
- ❖ Mise en place des réseaux divers : 54.200€ HT
- ❖ Mise en place de l'éclairage du stade : 46.000€ HT

➤ Réalisation d'une voirie d'accès aux vestiaires.	42.000€ HT
➤ Prestations intellectuelles : (<i>Maîtrise d'œuvre, S.P.S., Etude de sol, contrôle technique</i>) :	30.000€ HT
➤ <u>Soit un total H.T. de :</u>	229.700€ HT
➤ <u>Soit un total T.T.C. de :</u>	274.721€ TTC

La main-courante, dont le montant de la fourniture est de 18.000€ HT., sera mise en place dans le cadre des travaux Régie.

Tranche conditionnelle :

❖ Travaux de voirie (parking):	21.000€ HT.
❖ Prestations intellectuelles : (<i>Maîtrise d'œuvre, S.P.S., contrôle technique</i>)	2.100€
➤ <u>Soit un total H.T. de :</u>	23.100€ HT
➤ <u>Soit un total T.T.C. de :</u>	27.627€ TTC

3/ Plan de financement des travaux :

Tranche Ferme :

❖ Fond du Football Amateur :		25.000 €
❖ C.N.D.S. :	20 %	45.940 €
❖ Conseil régional :	34, 56 € %	79.380 €
❖ Ville de Castelnaudary :	34, 56 € %	79.380 €
➤ <u>Soit un total H.T. de :</u>		229.700 €

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'adopter ce programme.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'une ouverture de programme d'un montant de 229.700€ avec des crédits de paiement :

- ❖ sur 2010 : 30.000€ (pour les frais d'étude),
- ❖ sur 2011 : 199.700€ (pour la réalisation des travaux).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adresser une demande de subvention la plus élevée possible :

- ❖ au Fond du Football Amateur.
- ❖ Au C.N.D.S.
- ❖ Au Conseil régional.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le programme d'aménagement du stade du Millénaire.

PRECISE que le financement sera assuré par la création d'une Autorisation de Programme d'un montant de 229 700 € dont 30 000 € de crédits de paiement inscrits au BP 2010 et 199.700 € sur le BP 2011. (opération 39 – installations sportives)

AUTORISE le Maire à rechercher les subventions les plus élevées possibles auprès :

- du Fond du Football Amateur.
- du C.N.D.S.
- du Conseil régional.


ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

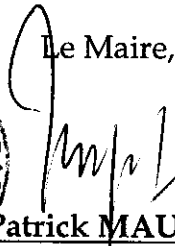
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 19 juillet 2010

Ampliation faite le : **26 JUIL. 2010**
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **22 JUIL. 2010**
Par publication le : **21 JUIL. 2010**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE

Le Maire,

Patrick MAUGARD

